



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

« L'indemnisation des victimes d'infraction devant la Commission d'Indemnisation des Victimes »

Vendredi 14 novembre 2025, de 9h à 12h, à l'EDAGO

par Me F.X. GOSELIN, Avocat à Rennes et Mme Nathalie FAUSSAT, Directrice du FGTI (Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions)

PROGRAMME

Introduction – Le FGTI – ses missions

- 1- L'indemnisation des victimes d'infraction
- 2- Les conséquences liées à l'indemnisation par le FGTI
- 3- L'aide au recouvrement des dommages et intérêts pour les victimes d'infractions



Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry, 35172 BRUZ

02 99 67 46 67
contact@edago.fr
www.edago.fr

